

---

## Erratum

---

### **Projet de Décret modifiant le Décret sur les agents de sécurité.**

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, 1<sup>er</sup> avril 2009, 141<sup>e</sup> année, numéro 13.

Le projet de Décret « Agents de sécurité », page 1345, rubrique Règlement et autres actes, aurait dû être publié dans la rubrique Projet de règlement, page 1349.

#### **Table des matières et Index**

À la table des matières, page 1341, l'entrée « Agents de sécurité » aurait dû se retrouver dans la rubrique Projet de règlement, au lieu de la rubrique Règlements et autres actes.

À l'index, page 1399, le commentaire des troisième et treizième entrées aurait dû se lire « Projet » au lieu de « M ».

51593

#### **Table des matières**

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, 1<sup>er</sup> avril 2009, 141<sup>e</sup> année, numéro 13.

À la Table des matières, page 1341, rubrique Transports, on aurait dû lire :

« 262-2009 Gestion de certaines portions de routes locales situées dans le corridor du parachèvement de l'autoroute 30 sur le territoire des Villes de Beauharnois, Châteauguay, Léry, Mercier, Salaberry-de-Valleyfield et Vaudreuil-Dorion, et de la Municipalité Les Cèdres

au lieu de « Gestion de certaines portions de routes locales situées dans le corridor du parachèvement de l'autoroute 30 sur le territoire des Villes de Beauharnois, Châteauguay, Léry, Mercier, Salaberry-de-Valleyfield et Vaudreuil-Dorion, et de la Municipalité Les Cèdres ».

51592